

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 14 AVRIL 2022**

**NOMBRE :**

- de Conseillers en exercice 27
- de présents 18
- de votants 27

L'an deux mil vingt deux

Le quatorze avril

Le Conseil Municipal de la Commune de MAING

Etant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale,

Sous la présidence de M. BAUDRIN Philippe, Maire

**OBJET**

**VOTE DES SUBVENTIONS AUX  
ASSOCIATIONS**

Etaient présents : P. BAUDRIN D. RAMEZ C. COLLET G. COLLET MP. THUILLET C. DESROUSSEAU H. DUMOULIN H. LEDOUX A. AIT BAHA JM. DELANNOY B. MERESSE C. RIFF A. MALABOEUF F. COQUELET G. MONTAY S. GLINEUR JC. REZIGA L. PHILIPPE

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 15/04/2022

Etaient excusés : V. PORQUET I. PLOUVIER S. PIROTTE C. MERCIER L. BLONDEAU A. DEVEMY B. LE MAIGNENT S. SPOTO C. GRAND

Et que la convocation du Conseil avait été faite le 08/04/2022

Procurations respectives à : C. COLLET C. RIFF D. RAMEZ C. COLLET B. MERESSE P. BAUDRIN P. BAUDRIN G. MONTAY S. GLINEUR

Un scrutin a eu lieu, Corinne COLLET a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Conseil Municipal,

Vu le budget primitif de l'exercice 2022 article 65748,

Où les termes de l'article L 1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que "toute association œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle des délégués de la collectivité qui l'a accordée".

Considérant que tout groupement association, œuvre ou entreprise privée est tenue de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention une copie certifiée de leur budget et de leur compte de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de leur activité,

Décide d'attribuer les subventions comme il est dit au tableau ci-dessous,

Envoyé en préfecture le 15/04/2022

Reçu en préfecture le 15/04/2022

Affiché le

**SLOW**

ID : 059-215903691-20220414-20220414\_1-DE

SOCIETES	FONC	PROPOSITION 2022	BONUS PARTICIPATIF	TOTAL SUBVENTION 2022	CONSEILLERS NE PRENANT PAS PART AUX VOTES	VOTE
Amicale du Personnel Communal	020 AG	14500		14500		24 pour 3 abstentions
Amicale Laïque	30 SCB	2000	200	2200	Laura Philippe	23 pour 3 abstentions
ASPM	30 SCB	400	100	500	Jean-Claude Réziga	23 pour 3 abstentions
CHORALE ARPEGE	30 SCB	500	100	600		24 pour 3 abstentions
Image Animation Maingéoise	30 SCB	100	50	150		24 pour 3 abstentions
Les Maingéovales	30 SCB	0		0	Chantal Desrousseaux	24 pour 2 abstentions
Musique municipale	30 SCB	9000	500	9500		24 pour 3 abstentions
Association Jardins Familiaux	30 SCB	100	100	200		24 pour 3 abstentions
Commune libre En-Haut	30 SCB	0	0	0		24 pour 3 abstentions
Denain Athlétique Club	40 SP	150		150		24 pour 3 abstentions
Société Colombophile "Le Rapide"	40 SP	700	100	800		24 pour 3 abstentions
Société de Chasse	40 SP	700		700	Guy Collet	23 pour 3 abstentions
Tennis club maingé	40 SP	1400	200	1600	Corinne Collet	23 pour 3 abstentions
Football Club maingéois	40SP	9000	1000	10000	Christophe Riff	23 pour 3 abstentions
La boule maingéoise	40SP	0		0		24 pour 3 abstentions
Les Archers Maingéois	40SP	150	50	200		24 pour 3 abstentions
Amicale des Donneurs de Sang	524 AS	150	50	200		24 pour 3 abstentions
Amicale des secouristes Croix-Blanche	524 AS	110		110		24 pour 3 abstentions
Association des Papillons Blancs	524 AS	700		700		24 pour 3 abstentions
Association Pain d'épices	524 AS	40000		40000	Bernard Méresse	23 pour 3 abstentions
CAPER Thiant	524 AS	100		100		24 pour 3 abstentions
Club des 3x20	524 AS	400	100	500		24 pour 3 abstentions
Entraide&loisirs Restos du Cœur	524 AS	650		650		24 pour 3 abstentions
Restos du cœur	524AS	550		550		24 pour 3 abstentions
Section Locale FNACA	524AS	250	50	300		24 pour 3 abstentions
<b>TOTAL</b>		<b>81 610,00 €</b>	<b>2 600,00 €</b>	<b>84 210,00 €</b>		

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,  
MAINGÉ, le 15 avril 2022

La Directrice Générale des Services,  
I. SERAFINI

